

Gagny Environnement



2-3

Les oiseaux dans la friche de la carrière Saint Pierre
Les antennes relais

4-5

Le forum des associations
Une expertise sur les radio-fréquences

6-7

Une expertise sur les radio-fréquences (suite)

8

Brèves

Editorial: le PLU et la concertation

Gagny Environnement a exprimé son désaccord sur le Plan Local d'Urbanisme précédent et souhaite que le PLU à venir présente un projet de ville porteur de valeurs environnementales et élaboré en concertation avec les gabiens.

Suite à l'annulation du PLU par les tribunaux administratifs, le conseil municipal a décidé le 16 octobre 2006 la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un PLU et a fixé les modalités de la concertation.

Plus de trois ans après le vote, la commune a mis en œuvre une concertation à minima qui se borne au respect des règles administratives et qui ne permet pas de prendre en compte les attentes des gabiens pour le devenir de notre ville. La participation des habitants est essentielle, mais elle ne se décrète pas brusquement avec un PLU. Elle se construit dans le temps, elle s'articule autour de réunions publiques régulières et de comités de quartiers qui ne soient pas, comme c'est le cas à Gagny, des coquilles vides. Une concertation citoyenne s'appuie aussi sur des ateliers, animés par des experts, à partir desquels se dégage un projet d'ensemble.

La concertation engagée, très insuffisante, permet de faire valider des projets municipaux déjà élaborés, encore influencés par les aménageurs potentiels qui n'ont que faire de notre qualité de vie et de cautionner un PLU qui n'apporte pas de changement par rapport au Plan annulé.

En 2010, le PLU n'est pas, comme auparavant, un simple plan de destination générale des sols et des règles qui leurs sont applicables ; il doit maintenant intégrer les politiques de développement de la commune et présenter un projet urbain global avec :

- une utilisation économe de l'espace (densification)
- un équilibre entre maîtrise des déplacements et circulation automobile
- un équilibre entre d'une part, renouvellement et développement urbain, et d'autre part, l'amélioration de notre environnement et la préservation des espaces naturels
- un équilibre entre les fonctions urbaines (habitat, commerces, activités, loisirs)

Le PLU aura aussi à prendre en compte, quand il aura été validé par le Conseil d'Etat, le Schéma Directeur de la Région Ile de France voté en 2008 par le Conseil Régional qui reprenait plusieurs demandes exprimées par Gagny Environnement lors de l'enquête publique.

Réclamons ensemble une concertation citoyenne et construisons un PLU protecteur de l'environnement de notre ville.

Jean Denis



Rousserolle verderolle



Fauvette des jardins



Hypolaïs polyglotte



Tourterelle des bois

En ce milieu du mois de juin, Olivier Laporte, gabinien membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, propose à des membres de Gagny Environnement une visite guidée dans la carrière de l'Est.

Les oiseaux sont assez discrets, de nombreux couples étant en plein nourrissage ou alors les femelles sur le nid. Cependant, lors de cette promenade, nous avons pu observer la plupart des espèces intéressantes de cette friche arbustive.

Le **Pouillot véloce** est le premier entendu "tsilp tsalp". Puis notre premier **Hypolaïs polyglotte**, bien en vue sur un sureau. Les **Fauvettes grisettes** chantent à tue-tête, et la nouvelle résidente de 2010, la **Fauvette babillarde** est aussi très en voix et parcourt la friche à la recherche d'une réponse...

Un **Hypolaïs** perché sur un pylône nous guette, un insecte au bec, avant de s'enfoncer dans le buisson où il élève sa nichée.

Descendant vers Chelles, au chant du **Pouillot véloce**, nous découvrons un superbe champ en jachère fleuri de coquelicots.

Sur le talus boisé chantent la **Grive musicienne** et la **Fauvette à tête noire**.

Un couple de **Linottes** nous tourne autour.

Au coin du champ, à son intersection avec le Vieux chemin de Meaux, une **Rousserolle verderolle** chante à tue-tête, se laissant bien observer à travers la longue-vue.

Dans le champ, **Ramiers**, **Corneilles** et **Faisan** glanent leur repas.

Nous remontons sur le talus de la friche et passe, hélas trop brièvement, un beau mâle **Bouvreuil pivoine**.

Une **Fauvette à tête noire** chante à s'égosiller et une **Linotte** nourrit sa nichée. La fugitive **Babillarde** est toujours en voix et nous l'observons un instant. Enfin, nous entendons la **Tourterelle des bois** très discrète jusqu'alors et nous apercevons un couple derrière un fourré. Un deuxième mâle chante plus loin. Pour clore la sortie, nous surprenons un **Épervier** et entendons au loin sur le coiteau le **Coucou**, très discret cette année mais toujours là. Seuls manquent à l'appel le **Pouillot fitis** et la **Fauvette des jardins**, sûrement en pleine nidification?



Fauvette babillarde



Coucou



Fauvette à tête noire



Linotte mélodieuse



Les interrogations de plus en plus insistantes des citoyens sur les risques liés aux effets biologiques et sanitaires des champs électromagnétiques, les préconisations de ne pas installer d'antennes relais à proximité des zones sensibles (crèches, écoles, maisons de retraite etc..) ont certainement amené les autorités à créer des instances départementales de concertation en réunissant tous les acteurs concernés par les installations de téléphonie mobile.

Le 19 mai 2010, une toute première réunion pour la Seine Saint Denis, à laquelle Gagny Environnement était conviée, s'est tenue au Raincy sous la présidence du Sous Préfet. Etaient présents les trois opérateurs, des élus, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), des représentants de l'administration et des organismes de santé, ainsi que les associations PRIARTÉM et UFC Que Choisir 93.

L'ANFR, créée en 1997, est un établissement public de l'Etat qui a pour mission d'assurer la planification, la gestion et le contrôle des utilisations des fréquences radioélectriques. L'agence a présenté ses différentes activités parmi lesquelles la métrologie (étude de l'exposition de la population aux rayonnements des radios fréquences), la vérification de la conformité aux fréquences, l'information au public. Elle mène une recherche "les effets sur les personnes sensibles aux ondes et sur les femmes enceintes".

Il a été précisé qu'en France les mobiles doivent présenter un Débit d'Absorption Spécifique (DAS) inférieur à 2 Watts/Kg sur 10 grammes de tissus humains. Le DAS, exprimé en Watt/Kg, mesure le niveau de radio fréquence émis par le portable vers l'utilisateur lorsqu'il fonctionne en pleine puissance.

M. Marc Arazi, représentant de PRIARTÉM, a déploré que le 4ème opérateur, Free, ne soit pas intégré à la présente instance. Il a en outre demandé que les évolutions technologiques et leurs conséquences soient prises en compte, en particulier la 4G (nouvelle fréquence qui permet d'avoir un débit supérieur).

Notre association est intervenue plus précisément sur l'implantation anarchique des antennes relais souvent situées à proximité d'établissements scolaires. Si l'usage du téléphone portable peut être maîtrisé par les usagers grâce à des conseils et des directives d'utilisation, il n'en est pas de même pour les riverains condamnés à subir les effets des ondes, lorsque les sites choisis par les opérateurs et accordés par la commune, sont très proches de leurs habitations.

Nous avons demandé que les associations de portée nationale soient associées à part entière au protocole et participent à sa signature.

Si nous apprécions que le préfet ait retenu notre association comme membre permanent de cette instance, nous augurons avec un optimisme mesuré les résultats à venir.

ACTUALITE

Selon un communiqué de presse commun, les associations Agir pour l'Environnement et PRIARTÉM, déplorent les résultats de l'étude Interphone publiés par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) qu'ils jugent incomplets du fait d'un retard inacceptable. Ces résultats correspondent à des données recueillies en 2000, c'est à dire à une période où l'utilisation du téléphone portable était très différente, d'un usage moins intensif et par un échantillon de la population plus âgé qu'aujourd'hui. On peut s'interroger sur la lenteur des décisions qui devraient s'imposer en matière de protection des populations.

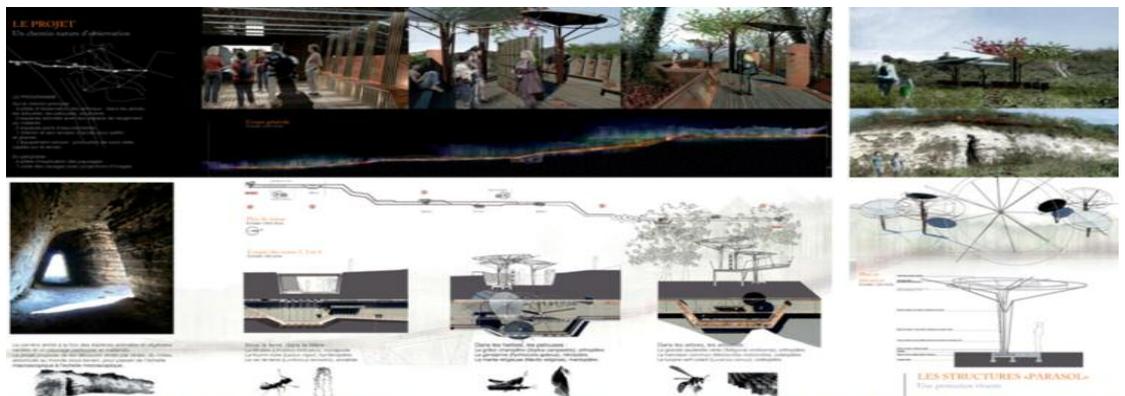
Les 11 et 12 septembre, de 11 heures à 18 heures, Gagny Environnement tiendra un stand au forum des associations de l'Arena.

Au programme : **Le Plan Local d'Urbanisme**

Venez nombreux débattre du PLU de notre ville

Un projet d'aménagement de la carrière de l'est par Marion Montagné, étudiante qui a obtenu pour ce travail la mention très bien à un concours d'architecture d'intérieur à l'ESAG - Penninghen.

Un parc naturel éducatif au coeur du Grand Paris



Mantis religiosa, ruspolia nitidula, strix aluco, sorbus latifolia...

Autant de noms scientifiques extraordinaires d'espèces pourtant à portée de main et que plus personne ne sait voir...

Le projet propose de découvrir grâce à un parcours nature interactif toutes les richesses animales, végétales et même minérales d'un site situé en pleine banlieue parisienne:

les anciennes carrières de gypse de la carrière de l'est de Gagny.

L'itinéraire nous emmène strate par strate, au coeur du monde naturel, du milieu arboricole au monde sous-terrain, pour passer de l'échelle macroscopique à l'échelle microscopique. Il est ponctué d'espaces d'observation ludiques permettant d'apprécier à la fois la faune, la flore et les paysages étonnants du site.

Toute la réflexion est basée sur l'interprétation des modèles naturels : comment l'architecture peut-elle se fondre dans son environnement et devenir la base d'une vie animale et végétale ?

Marion Montagné
www.marion-montagne.fr

L'Afsset (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) a rendu un rapport d'expertise sur les radio-fréquences suivi de recommandations tant sur de futurs travaux de recherche que sur des améliorations dans l'usage des portables et les installations d'antennes relais. Outre des scientifiques, biologistes, physiciens ou biophysiciens, le groupe de travail comprenait des représentants des sciences humaines et un observateur, Daniel Oberhausen, mandaté par les associations : Agir pour l'Environnement et PRIARTÉM.

L'Afsset détaille les sources de radio-fréquences et leurs puissances respectives :

Sources lointaines

Applications	Fréquences	Puissances	Expositions exprimées en champ électriques	Portées en m, Km
Radars	3 Mhz - 90 GHz	0.1 W - qqs MW	Faible à très, très forte	Qqs m - qqs dizaines de Km
Emetteurs radio AM	150 Khz - 26 MHz	10 KW - 2 MW	Très forte	
Emetteurs radio FM	87.5 - 108 MHz	10 W - 10 KW	Moyenne à forte	Qqs centaines de m - qqs dizaines de Km
Emetteurs télévision	47 Mhz - 830 MHz	20 W - 30 KW	Moyenne à forte	100 Km
Antennes-relais GSM GSM UMTS	MHz 900 1800 2100	< 30 W	Faible à 5 m E = 10V/m	Qqs Km ou dizaines de Km
WiMax	2.5 - 66 GHz	< 30 W	Faible à 5 m E = 10 V/m	Qqs Km ou dizaines de Km
Wi-Fi	2.5 GHz	< 1 W	Très faible à 5 m E < 0.1 V/m	Qqs dizaines de m

Il existe un grand nombre de sources très lointaines : satellites GPS, radars altimétriques embarqués sur les satellites dont les puissances d'émission sont grandes, mais les signaux à la surface de notre planète très faibles. Très faibles aussi sont les signaux naturels émis sur les continents ou les océans dans la gamme des micro-ondes.

Sources proches

Applications	Puissances	Expositions exprimées en dbs (débit d'absorption spécifique)
Téléphones mobiles	< 2 W	< 2 W/kg
Téléphones mobiles DECT (domestique sans fil)	< 0.2 W	< 0,1 W/kg
Radio-étiquettes (anti-vols)	0.01 W - 2 W	< 0.1 W/kg - < 2 W/kg
Interphone (veille-bébé)	< 0.01 W	< 0.1 W/kg
Bluetooth	< 0.025 W	< 0.01 W/kg

Le Débit d'Absorption Spécifique est proportionnel au carré de la densité des courants qui circulent dans les tissus humains de la tête par exemple, dans le cas du téléphone mobile, divisé par la densité et la conductivité électrique de ces mêmes tissus. Dans cette zone, dite par les spécialistes, de champs proches, les mesures sont difficiles: il faut recourir soit à des modèles réduits de tête ou de buste humains possédant des caractéristiques physiques proches des différents tissus, soit à des modèles numériques. Pour ce qui est des téléphones mobiles, les constructeurs sont tenus d'indiquer leurs DAS maximum.

La puissance du téléphone mobile est relativement élevée. **Les rapporteurs de l'Afsset soulignent que les niveaux d'exposition des populations sont bien plus importants lors d'un appel téléphonique avec l'appareil près de l'oreille qu'à quelques dizaines de mètres d'une antenne relais** : les distances limites de protection sont de quelques mètres par rapport aux antennes.

Les téléphones DECT sont en veille permanente et la plupart des constructeurs mettent en avant leur faible consommation, donc leur faible puissance.

Les émetteurs de contrôle les plus courants sont les portiques anti-vol des magasins, le passe "Navigo" des métros et RER, déclenchés par le passage à quelques mètres du marqueur qui est un circuit électronique ajusté à la fréquence du portique. On parle beaucoup en ce moment des scanners corporels qui sont des instruments très hautes fréquences (TeraHertz, donc ondes millimétriques) qui "passent" au travers des vêtements. Les portées, qui varient selon les applications, peuvent atteindre quelques dizaines de mètres pour les équipements de repérage des skieurs en cas d'avalanche.

Effets sanitaires

Selon l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), la France compte environ 140000 émetteurs de radio dont la moitié sont des stations de base pour la téléphonie mobile. L'ANFR réalise à la demande des campagnes de mesure des expositions aux radio-fréquences. Elle cartographie régulièrement les stations d'émission et les stations de mesure.

En 2009, l'ARCEP (Autorité de Régulation des communications Electroniques et des Postes) estime à 59.2 millions le nombre d'abonnés aux services de la téléphonie mobile et un taux de "pénétration" du portable de 92%. Cette dernière estimation pourrait être surévaluée, le nombre de personnes disposant de plusieurs abonnements (un personnel et un professionnel par exemple) étant difficile à préciser. Cependant nul ne peut nier l'extraordinaire diffusion de ce mode de communication.

L'Afsset a donc pris connaissance d'un grand nombre de publications scientifiques sur les effets biologiques, épidémiologiques et cliniques des ondes électromagnétiques. L'ensemble des ondes est divisé en trois domaines: basses, moyennes et hautes fréquences (9 kHz, 10 MHz, 400 MHz, > 400 MHz).

Dans la gamme basses fréquences, le rapport pointe le peu de publications et recommande que des études soient menées, in vivo et in vitro, sur la reproduction et le système nerveux. Dans cette gamme, "les valeurs limites d'exposition professionnelles seraient parfois dépassées".

Dans la gamme de fréquences moyennes, il existe beaucoup d'applications qui ne concernent pas les télécommunications, mais particulièrement les secteurs industriel et médical. Les expositions sont difficiles à apprécier, des surexpositions locales mal connues peuvent intervenir et de nouvelles études sont souhaitables.

La gamme des hautes fréquences est celle de la téléphonie cellulaire : antennes relais et portables. C'est dans cette gamme que les études sont, de loin, les plus nombreuses. 226 études, publiées dans des revues internationales à comité de lecture, ont été analysées par les scientifiques de l'Afsset qui soulignent les éléments chiffrés suivants : "sur 182 études in vivo sur l'animal et in vitro, 82 études montrent des effets et 100 n'en montrent pas". Parmi les 82 études, seules 37 sont satisfaisantes pour la partie exposition et dans les 37, 9 seulement répondent aux critères biologiques fixés par l'Afsset. Parmi les 100 études négatives, 69 répondent aux deux critères, physiques et biologiques. Les effets observés sont relatifs au fonctionnement des cellules : apoptose c'est-à-dire mort programmée des cellules, endocytose c'est-à-dire passage de molécules au travers des membranes cellulaires.

L'Afsset a analysé 44 études portant sur l'humain : 20 études montrent des effets, 2 d'entre elles, qui mettent en évidence des anomalies dans le débit sanguin cérébral, satisfont aux critères, 17 des 24 études ne montrant pas d'effet satisfont aux critères.

La grande enquête internationale de cas témoins Interphone est en retard dans la publication des résultats. Il n'existe pas de preuves que l'usage régulier du portable entraîne une augmentation des tumeurs cérébrales. D'autres études, en milieux professionnels portant sur diverses tumeurs aboutissent aux mêmes conclusions. Mais des études sur plusieurs cohortes de militaires exposés à des radars de fréquences supérieures à 2 GHz montrent la possibilité d'une association exposition-leucémies.

L'hypersensibilité électromagnétique est un phénomène mal étudié dont la réalité n'est pas niée, mais la relation de causalité est souvent mise en doute. L'effet "nocebo" semble possible : l'hypersensible ferait une réaction à la vue d'une antenne relais alors que celle-ci n'est pas en émission. Selon les médecins, il existe des thérapies comportementales qui soulagent les hypersensibles.

Les rapporteurs de l'Afsset ont pris en compte plusieurs autres rapports internationaux comme ceux du SCE-NIHR (Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks) dont les conclusions rejoignent celles de l'Afsset, ou de Bioinitiative, qui conclut de manière beaucoup plus alarmiste. Il est noté que la principale rédactrice de Bioinitiative dirige une société qui œuvre dans la protection contre les rayonnements électromagnétiques.

Recommandations

Vis-à-vis des scientifiques l'Afsset préconise notamment :

- le développement d'études de réplication en biologie
- l'amélioration de la méthodologie
- la constitution de groupes de recherches interdisciplinaires
- une meilleure prise en compte des risques en milieux professionnels
- la cartographie précise des zones à forts niveaux d'exposition

Vis-à-vis des constructeurs et opérateurs, l'Afsset recommande :

- l'indication claire des DAS maximum de chaque portable
- la fourniture d'équipements optimisés pour fonctionner à puissance réduite
- nous pouvons ajouter l'indication chiffrée de la puissance émise par les portables

Vis-à-vis des utilisateurs de portables ou d'autres équipements l'Afsset souhaite établir une sorte de culture de la modération, ainsi éloigner un veille-bébé de plusieurs dizaines de centimètres de la tête du bébé diminue considérablement le champ électrique; le kit mains libres du téléphone portable diminue considérablement l'exposition de l'usager du téléphone.

Conclusions

La question des risques liés aux ondes électromagnétiques est polémique. Les opérateurs de téléphonie mobile font souvent montre d'une attitude méprisante vis-à-vis des inquiétudes de la population relayées par des associations comme le CRIIREM, Robin des Toits, PRIARTÉM, Agir Pour l'Environnement.

Dans ce contexte, le rapport de l'Afsset est essentiel, qui "dépasse" le débat, encourage de nouvelles recherches et souhaite la modération des pratiques.

Une opération "16 villes à 0.6 V/m" est lancée en ce moment, qui consiste à tester les antennes relais à puissance réduite, selon les demandes des associations. Rappelons que les téléphones mobiles adaptent la puissance de leurs propres émissions en fonction de celle des relais : généralement ils émettent à grande puissance au début d'un appel et optimisent ensuite la puissance. Il faut éviter qu'une réduction trop forte des puissances des antennes n'entraîne un excès de puissance à émettre par les portables.

Nous pouvons améliorer notre usage du portable, éviter d'appeler dans les zones confinées comme les métros ou les voitures, nous pouvons privilégier l'usage des accessoires tels que les kits mains libres, abréger les durées de communication, éduquer les enfants à la modération et leur faire préférer d'autres moyens de communication que le portable.

De plus, si le téléphone portable peut sauver des vies, par les réactions rapides qu'il permet devant un accident dans la rue, mal utilisé il peut aussi être la cause d'accidents : les conducteurs qui téléphonent au volant sont susceptibles de renverser nos adolescents, qui traversent la rue sans précautions, le portable vissé à l'oreille.

Et, pour terminer, n'oublions pas que téléphoner à quelqu'un c'est estimer que ce qu'il a à faire est moins important que ce que nous avons à lui dire ; nous pouvons, le plus souvent, remplacer cet appel, éventuellement inopportun, par un courriel émis depuis un ordinateur qui le véhiculera par un câble de téléphone.

L'homme du lac

Alain Ribot, connu dans le quartier de Maison Rouge comme "l'homme du lac", nous a quitté au mois d'avril. Ardent défenseur de l'environnement, en préservant en particulier les Etangs de Maison Rouge d'un abandon total, Alain Ribot restera un exemple de courage et d'abnégation pour tous les adhérents de Gagny Environnement.

Projet de rocade Arc Express

Dans le cadre de la loi sur le Grand Paris, le projet de rocade Arc Express sera soumis au débat public en octobre 2010.

Ce métro automatique long de 60 kilomètres permettra à un million de voyageurs de se déplacer de banlieue à banlieue, avec une quarantaine de gares en petite couronne, dont 30 en correspondance avec métro, RER, tramway.

Porté par la région, piloté par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France), il sera financé par la région, les départements et l'état.

Dans le secteur qui entoure Gagny, "les fuseaux sont en cours d'étude".

Fissures dans un pavillon

A la suite des travaux de remblaiement engagés dans la carrière du centre, un riverain a eu à subir des dommages sur son pavillon : fissures de murs du pavillon et des murs de clôture.

Rappelons que le maire s'était engagé en réunion publique et en réponse aux craintes des riverains à faire procéder à des expertises des maisons avant travaux. Ces expertises n'ont jamais été réalisées.

Le propriétaire a eu les plus grandes difficultés à obtenir gain de cause. Il s'est adressé à la commune qui s'est retournée vers les entreprises et après des échanges par avocats interposés, il a porté l'affaire devant les tribunaux pour obtenir qu'un expert soit nommé.

Et l'expertise a conclu : les désordres constatés sont bien liés aux travaux.

Un plateau sportif dans la carrière du centre ?

Gagny Environnement sollicite le Conseil Général et le Conseil Régional dans le cadre des propositions de l'Education Nationale sur les aménagements d'horaires et la pratique sportive pour les élèves (courrier sur le site de Gagny Environnement).

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable au dossier soumis à enquête publique. Un arrêté préfectoral à paraître indiquera le périmètre des zones inondables. Gagny est concerné sur une petite partie de son territoire. (documents visibles sur le site de Gagny Environnement).

Point de vue environnement

Les adhérents qui le souhaitent peuvent se désabonner de la version papier pour recevoir la version courriel.

Vous avez une adresse email : vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion anonyme pour recevoir des informations ainsi que notre journal.

ADHESION A GAGNY ENVIRONNEMENT

Demande

Renouvellement

M.

Mme

Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Courriel :

Cotisation annuelle : 20 € + Facultatif : (Don à l'association).....€ + (Don à Pro Natura*)..... €

Total :€ ** (règlement par chèque de préférence)

DATE :

SIGNATURE :



18 rue des Collines
93220 Gagny
01 43 81 49 20

*Pro Natura Ile de France : Le Conservatoire achète et sauvegarde des espaces naturels avec vos dons)

**66 % du total est déductible de votre impôt sur le revenu de l'année du versement